

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2022

En mairie - 19 h 30 / 22 h 30

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 juin 2022 est approuvé.

| | |
|--|----|
| Nombre de membres du Conseil Municipal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Nombre de membres présents | 12 |
| Nombre de votants par procuration | 0 |

PRÉSENTS (12) :

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine LYOEN Jean-Noël, MASSEY-BOERHAVE Yvette, PETYT Guillaume, POUBLANC Jean-Michel.

Ont donnés procuration (0) : néant

ABSENT(S) (3) : CHILOUP Frédérique, LANNOY Faustine, MISSIAEN Stéphane.

Délibérations

2022-09-01 Adhésions au SIDEN SIAN

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- a. de la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*).
- b. de la commune d'HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- c. des communes d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais), OPPY (Pas-de-Calais), GONDECOURT (Nord), NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) et MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

2022-09-02 Modification de la vente des concessions

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier à compter du 1er janvier 2023 les tarifs et les conditions pour l'achat des concessions :

- **concessions cinquantennaires:** 112 euros pour une concession classique de 2.5 m² ou pour une concession cavurne de 1 m².
- **concessions perpétuelles :** 225 euros pour une concession classique de 2.5 m² ou pour une concession cavurne de 1 m².

La répartition entre la commune et le CCAS (2/3 et 1/3 de la somme) reste inchangée.

2022-09-03 Avenant à la convention avec Proxi services pour le périscolaire

M. le Maire donne lecture d'un avenant à la convention signée entre la commune et Proxi Services pour l'accueil périscolaire. Cet avenant reprend les modifications horaires et tarifaires pour cette nouvelle année scolaire 2022/2023 et prévoit une dépense pour la commune de 22 241.34 euros pour l'accueil de 16 enfants en moyenne journalière. Une subvention d'équilibre sera versée si l'effectif annuel n'est pas atteint et un reversement par Proxi Services sera réalisé si l'effectif est dépassé.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec Proxi Services et à verser le premier acompte de 8 896.54 euros en octobre 2022.

2022-09-04 Provisions de créances

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Aussi, en accord avec la comptable, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une telle provision au regard des montants proposés par le passé en admissions en non-valeur et à ce jour susceptible de l'être par le comptable, pour un montant de 153 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de constituer une provision pour créances douteuses
- Décide ainsi l'inscription au budget de 20 % du montant annuel du risque encouru, soit 153 €, correspondant à 20 % du montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public,
- Autorise le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de mouvements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits en M57 :

- Chapitre 011 – article 6061 -153 €
- Chapitre 68 – article 681 +153 €

2022-09-05 Demande de subvention à la Région

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été retenue dans le programme « Redynamisons les centres-villes et centres-bourgs ». Dans le cadre de ce programme, la commune peut solliciter une subvention de la Région pour un projet de signalétique sur le village, signalétique commerciale et communale. Une subvention de 50 % du montant des travaux peut être accordée.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de la Région pour :

- o La signalétique par lames annonçant les commerces et les bâtiments communaux sur la base de l'étude signalétique réalisée par la CCHF

- La pose d'un panneau lumineux au centre du village
- Le raccordement électrique de ce panneau

Après délibération le conseil municipal décide de solliciter une subvention à la Région. La pose du panneau lumineux au centre du village est conditionnée à l'obtention de la subvention.

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ par voie de mutation d'Angélique MOREAU, adjoint d'animation, au 1^{er} septembre 2022 pour la commune de QUEND.

2022-09-06 Renouvellement contrat aidé

Monsieur le Maire propose de solliciter le renouvellement pour un an du contrat PEC d'un agent, contrat arrivant à terme le 31 octobre 2022. En cas de refus de renouvellement, s'agissant d'un agent qui encadre les enfants en cantine scolaire, la signature d'un nouveau contrat aidé serait demandée. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

2022-09-07 Report de la création du poste à 17/35^e

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-06-03 du 20 juin 2022 concernant la création d'un poste d'adjoint technique 17/35^e à compter du 1^{er} octobre 2022 pour le service de cantine et d'entretien des locaux.

Suite à un retard dans la déclaration et dans la publicité du poste créé, Monsieur le Maire demande de reporter ce recrutement à compter du 1^{er} novembre 2022. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

2022-09-08 Journée Nationale du Commerce de Proximité

Le conseil municipal décide de participer à la Journée Nationale du Commerce de Proximité en partenariat avec la CCHF.

La commune va organiser une réunion avec les commerçants, professions libérales et artisans le jeudi 6 octobre 2022.

L'union commerciale « Les Locaux Motiv' » organisera une journée gratuite d'animations à la salle des sports le samedi 8 octobre : jeux gonflables pour les enfants, accueil café pour les parents, jeux concours de la CCHF...

2022-09-09 Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 - pôle santé au travail

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de nouvelle convention avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion (CDG59) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 Pôle Santé au Travail à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois.

2022-09-10 Participation 2022/2023 au contrat d'association avec l'école Saint Cœur de Marie

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au versement de la première partie de la subvention à l'école Saint Cœur de Marie en octobre comme convenu dans la convention du contrat d'association. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au versement de la somme de 7 620.75 euros en octobre 2022, la deuxième partie de la participation sera versée en février 2023.

Questions et informations diverses

a. Monsieur le Maire informe que suite à la tempête de février 2022, le clocheton de la mairie a été endommagé. De gros dégâts à l'intérieur de la toiture ont été repérés.

b. Réduction des consommations énergétiques et exemplarité des services publics

Monsieur le Maire propose, face à la hausse des prix du gaz, de l'électricité et aux risques de délestage, de fixer une ligne de conduite pour les bâtiments communaux.

La température dans les bâtiments sera fixée à 19° sauf pour la salle des sports qui sera à 14°.

Un agent communal sera chargé de veiller au bon fonctionnement des systèmes de chauffage des bâtiments et à interrompre leur fonctionnement pendant les vacances scolaires.

La durée d'installation des illuminations de Noël sera réduite.

La réduction de la durée de mise en service de l'éclairage public est évoquée.

c. Achat d'un terrain pour la construction d'une école

Monsieur le Maire donne des informations sur l'évolution des négociations pour l'acquisition de terrains pour l'implantation d'une nouvelle école.

d. Monsieur le Maire informe de l'ouverture d'un commerce à l'Erkelsbrugge par Novagri, société de matériel agricole.

e. Cantine scolaire

Marie-Noëlle AGEZ fait le point sur la mise en place du nouveau système de restauration scolaire en double service.

Les enfants des classes maternelles des deux écoles mangent pendant la pause méridienne. Les classes élémentaires sont réparties en deux groupes : un groupe qui mange et un groupe qui bénéficie d'un temps d'animation.

Monsieur le Maire fait part du recrutement d'un agent technique contractuel pour 5 semaines, du 26 septembre 2022 au 28 octobre 2022.

f. Suite à l'amélioration des conditions sanitaires, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Organiser un banquet pour les aînés au restaurant le Lion d'Or courant novembre.
- Pour les personnes ne pouvant pas participer au banquet, offrir un colis qui sera à retirer comme en 2020 et 2021 à l'Espace Jules Dehaene.
- Organiser comme en 2019 un goûter à la résidence Saint-Louis. Le directeur de l'EHPAD sera consulté sur la faisabilité de cette manifestation.

- Organiser la manifestation « accueil des nouveaux arrivants, fleurissement et médailles du travail », qui n'a pas eu lieu depuis 2019 un samedi matin.
- Organiser un spectacle pour les enfants des écoles en fin d'année

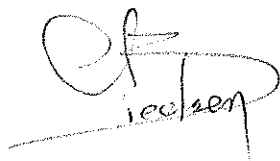
g. Travaux de curage de la mare du bois

Monsieur le Maire indique que les travaux de curage et d'agrandissement de la mare du bois ont été réalisés. La commune va bénéficier d'une subvention de 633 € de la CCHF pour la « réhabilitation et la création des mares ».

h. Vidéo protection

Monsieur le Maire propose de réunir le groupe de travail en charge de la vidéo protection pour le projet d'implantation à l'espace containers rue de la poste, sur la place et à la plaine sportive.

La secrétaire de séance
Christine KIECKEN



Le Maire
Pierre MARLE

